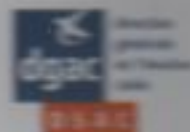


**Direction générale de l'Aviation civile**

*Direction de la sécurité de l'aviation civile  
Direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-est,*

69054



Aix-en-Provence, le 07 SEP. 2021

**Monsieur le Président ADNA  
41 rue de l'orangerie  
06110 LE CANNET**

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 14 juin 2021, votre prédécesseur, Monsieur Monard, a fait part au préfet des Alpes-Maritimes, qui m'a chargé de vous répondre, de vos inquiétudes concernant la sécurité des riverains survolés autour de l'aéroport de Cannes-Mandelieu.

La direction de la sécurité de l'aviation civile (DSAC) est en charge de veiller, sur l'ensemble des régions Sud et Corse, au respect des dispositions législatives et réglementaires applicables en matière de sécurité aérienne tant au niveau national qu'international.

La sécurité aérienne repose sur la conformité à un important corpus réglementaire applicable dans de multiples domaines dont l'infrastructure de l'aéroport, la formation des pilotes et des contrôleurs aériens, les procédures de maintenance des aéronefs et les règles de l'air.

L'aéroport de Cannes-Mandelieu, qui dispose de deux pistes homologuées (17/35 et 04/22), fait, dans ce cadre, l'objet d'une surveillance attentive exercée par les services de la DSAC. Des audits sont ainsi régulièrement réalisés afin de vérifier la conformité de l'exploitation aux règlements applicables à la plateforme. Les opérateurs basés, les organismes de formation habilités et le service du contrôle aérien font également l'objet d'une surveillance spécifique.

Soyez donc assuré de mon engagement à veiller à ce que les dispositions réglementaires applicables pour les opérations menées sur et autour de l'aéroport de Cannes-Mandelieu, incluant les tours de piste auxquels vous faites référence dans votre courrier, soient appliquées et contrôlées conformément aux exigences requises.

Par ailleurs, la sécurité aérienne repose également sur un système de retour d'expérience basé sur des analyses fines de chaque incident ou accident. Aussi, une enquête du Bureau d'Enquêtes et d'Analyse est en cours sur l'accident mentionné dans votre courrier. Les éventuelles recommandations qui ressortiront de cette analyse seront prises en compte par la direction générale de l'aviation civile selon le processus applicable.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Yves TATIBOUET**  
Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud-Est